

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2021

**OBJET :**

**Convention de partenariat  
Stratégie Métropolitaine insertion-pauvreté  
Acquisition de 2 bornes tactiles**

**Rapporteur : Mme CADET  
Délibération n° 12**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

L'engagement de la Métropole du Grand Nancy dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie métropolitaine d'insertion et de lutte contre la pauvreté a été approuvé par délibération du 8 octobre 2020. En déclinaison opérationnelle du plan national « pauvreté », la « convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 » (CALPAE) a été signée entre le Grand Nancy et L'État le 27 novembre 2020.

Cette démarche s'est co-construite avec les 20 villes et leur CCAS, en lien avec L'État et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle (CD54). Elle permet de déployer des actions existantes ou d'en financer de nouvelles à caractère expérimental, dans une logique partagée d'intercommunalité et de transférabilité afin de renforcer l'équité et les solidarités territoriales, de garantir des droits sociaux plus accessibles, d'investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

La gouvernance de cette démarche repose sur la Conférence des élus sociaux associant les élus et techniciens concernés des 20 villes, L'État et le CD54.

Les objectifs sont les suivants :

- renforcer l'accès à une alimentation de qualité et en proximité,
- assurer un accès numérique aux grands nancéiens en rupture numérique,
- minimiser l'impact des freins à l'insertion vers l'emploi,

Dans le cadre du volet inclusion numérique de sa stratégie pauvreté, la Métropole du Grand Nancy s'engage à organiser de façon durable un dispositif organisé en filière visant à lutter contre la fracture numérique qui repose sur :

- la médiation sociale (« aller vers »),
- l'assistance numérique et l'accompagnement individuel à l'usage,
- l'équipement des publics et familles.

La dématérialisation facilite l'accès aux démarches administratives pour une majorité d'utilisateurs mais peut aussi augmenter la fracture numérique et éloigner des citoyens de leurs services publics.

C'est pourquoi, la Métropole du Grand Nancy, s'associe aux villes et à leur CCAS pour améliorer et faciliter l'accès aux services publics et aux démarches administratives, notamment à visée d'accès aux droits, pour des personnes ne disposant pas de matériel ou de forfaits internet.

Pour ce faire, un projet de convention de partenariat définissant les modalités d'accompagnement pour participer à la Stratégie Métropolitaine insertion-pauvreté a été élaboré et proposé à la ville d'Essey-lès-Nancy.

La Métropole s'engage à verser à la ville une subvention de 14 400 € pour l'acquisition de deux bornes d'un coût unitaire de 7 750 € TTC permettant un accès internet des utilisateurs aux organismes sociaux et facilitant ainsi leurs démarches. En contrepartie de cette aide, la ville s'engage à prendre à sa charge le coût résiduel et à proposer une assistance aux utilisateurs.

## **PROPOSITIONS**

Vu l'avis de la Commission « solidarité » en date du 8 juin 2021, il est proposé au Conseil Municipal de :

- approuver les termes de la convention de partenariat définissant les modalités d'accompagnement pour participer à la Stratégie Métropolitaine insertion-pauvreté entre la ville d'Essey-lès-Nancy et la métropole du Grand Nancy,
- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat,
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et 4 abstentions (MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDÉ, pouvoir M. PERRI), les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Extrait conforme**

**Le Maire,**



*Breuille*  
**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	26
- Convocation du Conseil municipal le :	21 juin 2021
- Convocation distribuée le :	21 juin 2021
- Affichage du compte-rendu le :	02 juillet 2021
- Affichage du procès-verbal le :	30 septembre 2021

**PRESENTS**

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoint.
- M. BRUNE, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME HOUSSIN, MME CREUSOT, MME MENZRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- M. EL JAOUHARI à MME BLONDELET
- M. SAPIRSTEIN à M. HOFFER
- M. PERRI à M. CHEVARDE

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- M. CHEVARDE

**Pour extrait**

**Michel BREUILLE,**



*Michel Breuille*